



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 20 novembre 2023

### Première preuve de reproduction de lynx en Haute-Saône

*Le suivi du Lynx boréal (*Lynx lynx*) assuré en France par le Réseau Loup Lynx de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a permis de mettre en évidence la première preuve de reproduction de l'espèce en Haute-Saône.*

Le retour de cette espèce sur notre territoire est avant tout le fruit de l'action conjointe de tous les acteurs impliqués dans la protection de l'environnement. Elle est un signal positif de la santé et de la préservation des espaces naturels de Haute-Saône.

Après expertise d'images transmise à l'OFB, celui-ci confirme la reproduction d'une femelle lynx dans le nord du département de Haute-Saône.

Pour rappel, le lynx est une espèce protégée au niveau national et au niveau international (sa destruction est passible de 150 000€ d'amende et de 3 ans d'emprisonnement). Cette espèce consomme préférentiellement des ongulés sauvages (chevreuil, chamois) et de façon très exceptionnelle des moutons (moins de deux individus par département et par an). Le mode de chasse du lynx ne ressemble pas à celui du loup. Les rares attaques sur un troupeau sont bien identifiables et ne concernent qu'un seul animal. Elles font l'objet d'une indemnisation au même titre que pour le loup.



**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70 000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70  

Le suivi du lynx est assuré en France par le Réseau Loup Lynx de l'OFB. Les personnes disposant d'indices de présence (observations visuelles, photographies...) peuvent signaler ces indices au service départemental de l'OFB, permettant ainsi de mieux connaître et de suivre l'évolution de la population de lynx dans le département.

Contact : [loup-lynx.bfc@ofb.gouv.fr](mailto:loup-lynx.bfc@ofb.gouv.fr)

### **Plan d'actions en faveur du lynx**

Cette espèce à fort enjeu patrimonial classée « en danger » sur la liste rouge des mammifères de France, (dont environ 80% de la population se situe dans le Massif jurassien) bénéficie d'un Plan National d'Actions (PNA) dont le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est le coordinateur. Les PNA sont des programmes impulsés par le Ministère de l'Écologie visant à mettre en œuvre des actions coordonnées en faveur de la conservation d'espèces patrimoniales menacées en impliquant l'ensemble des acteurs concernés (scientifiques, associations, socio-professionnels, services de l'État ...).

Les actions en faveur du lynx font également l'objet d'une déclinaison sur le massif des Vosges pour tenir compte de ses spécificités (PRA piloté par la DREAL Grand- Est et animé par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord).

Ces plans visent à rétablir le bon état de conservation de l'espèce sur son aire de présence actuelle et ses territoires de recolonisation spontanée de manière durable. L'amélioration de la coexistence avec les activités humaines, la consolidation du réseau d'observateurs de terrain, la préservation de la qualité de l'habitat ou la restauration d'une bonne continuité écologique au sein du massif sont les enjeux prioritaires de ces plans.

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70 000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70